

LA FFF SUSPEND LES COMPÉTITIONS !



[...] En conséquence, je souhaite annoncer dès ce soir la suspension de l'ensemble des activités et compétitions gérées par la Fédération, ses Ligues et ses Districts, sur l'ensemble du territoire. **Ainsi, tous les championnats amateurs féminins et masculins, de toutes les catégories d'âge, les divers tournois et rassemblements, les entraînements et l'activité des écoles de football sont interrompus à compter de vendredi 13 mars, et jusqu'à nouvel ordre. Ils reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront.**

Noël Le Graët



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

"LA PASSION DU FOOT, LA DYNAMIQUE EN PLUS"



<https://foot86.fff.fr>

District de la Vienne

Siège social :

1 rue François Prat -86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35

Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>

Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi : Fermé* / 13h30-17h30

Mercredi : Fermé* / 13h30-17h30

Jeudi : Fermé* / 13h30-17h30

Vendredi : Fermé* / 13h30-17h30

(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

Sommaire

Partenaire	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 5
Avis aux Educateurs.....	p. 6
Commission Sportive	p. 8
Commission des Terrains.....	p. 12
Informations diverses	p. 18

Partenaire de la semaine



RENAULT
La vie, avec passion

DACIA

POITIERS



RENAULT
La vie, avec passion

Nouvelle Renault **CLIO**

Profitez de l'instant

À partir de
129 €/mois⁽¹⁾

LLD 49 mois.
1^{er} loyer de 2 800 €
Sous condition de reprise

MODÈLE PRÉSENTÉ : NOUVELLE RENAULT CLIO INTENS TCe 100 AVEC OPTIONS PEINTURE MÉTALLISÉE ET JANTES ALLIAGE
À **202 €/MOIS**, SOUS CONDITION DE REPRISE⁽¹⁾, 1^{er} LOYER DE 2 800 €.

(1) (2) Voir conditions de vente sur place

Renault recommande

[renault.fr](https://www.renault.fr)


SACOA DES NATIONS
www.sacoadesnations.fr

21 AVENUE DE LA LOGE - 86440 MIGNÉ-AUXANCES

Tél : 05 49 51 96 96

Email : poitiers@renault-sacoa.com

33 BOULEVARD PONT ACHARD - 86000 POITIERS

Tél : 06 07 58 67 42

Email : sbernucchi@renault-sacoa.com



AVIS AUX CLUBS

Communiqué du District – TRÈS IMPORTANT

Information auprès de tous les clubs, les licenciés, les dirigeants, les arbitres, les éducateurs, les joueurs, les accompagnants, etc...

A - Au vu de la situation actuelle, le Bureau du Comité de Direction a décidé de suspendre toute réunion au sein du District à compter de ce prochain lundi à commencer par le Comité de Direction du District prévu le lundi 23 mars 2020 qui est donc annulé et reporté à une date ultérieure.

B - Au niveau des compétitions, nous reportons toutes les rencontres et plateaux sans exception – tandis que les entraînements dans les clubs seront interdits - en fonction des instructions fédérales jusqu'à ce qu'un prochain feu vert nous permette de reprendre les rencontres. Il est bien trop tôt pour statuer sur quoi que ce soit ou se projeter sur la fin de saison.

Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà prononcer le report du Festival Foot U13 Garçons et Filles prévu le samedi 4 avril à Neuville (qui sera peut-être annulé).

C - Au niveau du reste de l'activité :

- pas de formation (ni éducateurs, ni joueurs, ni arbitres, ni dirigeants,...) ;
- pas de réunion de commission ;
- pas de visite dans les clubs pour les labels ;
- pas de manifestations, de rassemblements ou d'événements jusqu'à nouvel ordre.

Ces décisions sont communes à la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et à ses 12 districts.

Le District sera fermé au public (mais possibilité de nous joindre par mail ou par téléphone).

Nous vous tiendrons régulièrement informés de la situation.

Merci de votre compréhension devant cette situation exceptionnelle.

La santé de nos licencié(es) et de nos bénévoles est pour nous une priorité qui prévaut sur toute autre considération.

Le Président du District de la Vienne,
Stéphane BASQ



Communiqué de la FFF

Les annonces du Président de la République conduisent la Fédération Française de Football à prendre ses responsabilités pour contribuer sans ambiguïté à endiguer la crise sanitaire qui frappe notre pays. En conséquence, je souhaite annoncer dès ce soir la suspension de l'ensemble des activités et compétitions gérées par la Fédération, ses Ligues et ses Districts, sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, tous les championnats amateurs féminins et masculins, de toutes les catégories d'âge, les divers tournois et rassemblements, les entraînements et l'activité des écoles de football sont interrompus à compter de demain vendredi 13 mars, et jusqu'à nouvel ordre. Ils reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Bien à vous.

Noël LE GRAËT, Président de la FFF

Dossiers d'inscription BMF / BEF 2020-2021

L'IR2F vous informe que les **dossiers d'inscription au BMF, au BMF en apprentissage et au BEF pour la saison 2020/2021** sont disponibles !

Vous pouvez les demander auprès des services administratifs de l'IR2F en adressant un mail à ir2f@lfna.fff.fr et donc prendre connaissance des modalités d'inscription et du calendrier.

Ils sont à compléter et à retourner avant le 18 mai 2020 pour le BEF et avant le 22 juin 2020 pour le BMF.

Relevé compte club

Nous vous informons qu'un relevé compte club n°27 (arrêté au 29 février 2020) a été mis en ligne sur Footclub (club dont le relevé est supérieur à 50 €).

Le montant de ce relevé **sera prélevé sur votre compte bancaire le mardi 31 mars 2020** (pensez à approvisionner votre compte).

Pour accéder au relevé, il vous suffit d'aller dans Footclub, « Menu », « Organisation », « Etat du Compte », « dernier relevé » du District de la Vienne.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Plan d'actions LFNA



PLAN D'ACTIONS LFNA

**5€ par ballon Nike Strike Team T5**

à raison de 4 ballons par tranche de 100 licenciés

**Remboursement de 50% de la valeur de la tablette**

dans la limite de 70€ par tablette et d'une tablette par tranche de 150 licenciés

Sur présentation de la facture d'achat effectué par le club entre le 10-11-19 et le 30-06-20

**BULLETIN RÉPONSE À RETOURNER AVANT LE 31-03-20**

La LFNA soutient la formation BMF, ainsi que l'acquisition de ballons et de tablettes.

Vous avez dorénavant jusqu'au 31 mars 2020 pour saisir votre bulletin réponse. Plus d'informations sur notre site internet.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification concernant une désignation. Sinon, votre demande ne sera pas actée et prise en considération comme excuse (dans le cas d'une indisponibilité).

RAPPEL

RAPPEL !

Les frais d'arbitrage sont payés entre le 10 et le 15 du mois suivant la compétition.

Les tarifs sont disponibles sur notre site internet – Documents – Documents Généraux – Finances et Fiscalités.

DATES FORMATION

Le prochain stage de cohésion prévu le samedi 28 Mars 2020 à Poitiers est annulé.



AVIS AUX EDUCATEURS

Dossiers d'inscription BMF / BEF 2020-2021

L'IR2F vous informe que les **dossiers d'inscription au BMF et au BEF pour la saison 2020/2021** sont disponibles !
Vous pouvez les demander auprès des services administratifs de l'IR2F en adressant un mail à ir2f@lfna.fff.fr et donc prendre connaissance des modalités d'inscription et du calendrier.

Ils sont à compléter et à retourner avant le 18 mai 2020 pour le BEF et avant le 22 juin 2020 pour le BMF.

Formations de Cadres 2019/2020

Vous trouverez dans « Informations diverses » du présent journal, le calendrier des formations d'éducateurs pour la saison 2019/2020.

Il vous suffit désormais de vous inscrire en ligne en cliquant sur le lien : <https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/>

Pour toutes informations complémentaires, une seule adresse : ir2f@lfna.fff.fr

Bon début de saison à tous et à très bientôt sur les formations du 86 !

Bulletin d'adhésion de l'AEF 86

Le bulletin d'adhésion à l'Amicale des Educateurs de Football de la Vienne est disponible sur le site internet, onglet « Technique » → rubrique Amicale des Educateurs de Football.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion restreinte du mercredi 11 mars 2020
Procès-verbal n° 30

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 29 sans modification

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 21700699 : St Léger de Montbrillais (2) – St Christophe (2) en poule A du 15/12/19 remis le 23/02/20

Courriels des clubs de St Léger de Montbrillais (01/03/20 à 15h04) et de St Christophe (03/03/20 à 15h28) fournissant les informations demandées.

Feuille de match établie.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. BOURDON Jean-Claude (06/03/20 à 18h30)

Dossier classé.

Match n° 21701209 : Blanzay (1) – Brux (1) en poule E du 24/11/19

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale d'Appel du 24 février 2020 qui donne la rencontre à rejouer avec la présence de trois arbitres à la charge du club de Blanzay.

La Commission fixera prochainement la date du match.

Dossier transmis à la Commission de District d'Arbitrage.

Dossier en instance.

Match n° 21701340 : Poitiers Asac (2) – Marigny St Léger (2) en poule F du 24/11/19

Match arrêté à la 61^{ème} minute.

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale d'Appel du 02/03/20

- qui confirme la décision de la Commission Départementale de Discipline de donner match perdu par pénalité à l'équipe de Marigny St Léger (2) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (2).

- qui supprime les 2 points de retrait au classement à l'équipe de Marigny St Léger (2).

Dossier classé.

Match n° 21701352 : Savigny l'Evescault / Pouillé (1) – Chasseneuil St Georges (3) en poule F du 08/12/19

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 24 février 2020 qui déclare irrecevable l'appel interjeté par le club de Chasseneuil St Georges pour cause de forclusion.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 6 – Phase 1

Match n° 21750024 : Coussay / Mirebeau (2) – Orches (1) en poule A du 03/11/19 remis le 29/01/20

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline (PV n° 22 du 05/03/20) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Orches (1) avec 0 but à 3 et le retrait supplémentaire de 1 point et en donner le gain à l'équipe de Coussay / Mirebeau (2).

Dossier classé.



DEPARTEMENTAL 6 – Phase 2 – Niveau 1

Poule A

ANTRAN (3)
COUSSAY / MIREBEAU (2)
MONTS SUR GUESNES (1)
OZON (3)
SAMMARCOLLES (1)
USSEAU (1)

Poule B

CHÂTELLERAULT C9 (1)
COLOMBIERS (1)
L'ENVIGNE (3)
PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (2)
SENILLE - ST SAUVEUR (2)
ST REMY SUR CREUSE (1)

Poule C

CIVAUX (3)
JARDRES (2)
JOURNET (2)
NIEUIL L'ESPOIR (4)
NOUAILLE (4)
POITIERS CEP (3)

Poule D

CHÂT LAR / ST MAU GENCAY(4)
LATHUS SAULGE (1)
MAGNE (1)
MILLAC (1)
QUEAUX MOUS / VER (1)
SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)

Poule E

CHÂTEAU LARCHER (3)
LUSIGNAN (3)
POITIERS BAROC (2)
ROUILLE (3)
SANXAY (1)
VIVONNE (3)

Poule F

BONNEUIL MAT / ARCHIGNY (2)
BOIVRE (3)
LA PALLU (3)
LAVOUX-LINIERS (2)
MONTAMISE (3)
VOUILLE / CISSE (2)

DEPARTEMENTAL 6 – Phase 2 – Niveau 2

Courriels du club de Nalliers (03/03/20 à 10h09 et 04/03/20 à 15h42) demandant à changer de poule
Accord écrit du club de Vellèches (courriel du 04/03/20 à 18h42).

Poule G

LATILLE / BERUGES (2)
MONCONTOUR (2)
MOUTERRE / 3 MOUTIERS (2)
ORCHES (1)
VENDELOGNE (2)

Poule H

ANGLOISE (1)
BUXEUIL (2)
COUSSAY LES BOIS (2)
NALLIERS (2)
VICQ SUR GARTEMPE (3)

Poule I

DISSAY (3)
POITIERS ASAC (3)
SÉVRES ANXAUMONT (3)
THURE BESSE (3)
VELLECHES / LEIGNE (1)

Poule J

BLANZAY (2)
ADRIERS (2)
AVAILLES LIMOUZINE / PRESSAC(1)
CHARROUX / MAUPREVOIR (2)
SAVIGNE / ACG (1)

Poule K

BEAULIEU (1)
BRION ST SECONDIN (4)
CROUTELLE (2)
SAVIGNY / POUILLE TERCE (2)
SMARVES ITEUIL (3)

CHAMPIONNAT FÉMININ - DEPARTEMENTAL 2

Rappel important du PV n° 7 du 18/09/19

- à l'issue de la 1^{ère} phase de Départemental 2, les 6 équipes les mieux classées participeront en 2^{ème} phase au niveau appelé Départemental 2, les autres seront réparties en Départemental 3.
- les 6 équipes de Départemental 2 pour la 2^{ème} phase seront :
 - les quatre équipes classées premières de chaque poule.
 - les 2 meilleures équipes classées deuxièmes (le classement tient compte des points et buts obtenus lors des rencontres qui les ont opposé aux 3 autres équipes classées en tête.



Match n° 21818683 : Availles en Châtelleraut (1) – Châtelleraut SO (2) poule B du 17/11/19 remis le 01/03/20 et à nouveau remis le 08/03/20.

Confirmation de réserve du club d'Availles en Châtelleraut (08/03/20 à 18h19)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club de Châtelleraut SO, pour le motif suivant : des joueuses du club de Châtelleraut SO sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Châtelleraut SO (1) – Bressuire (1) en Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminine du 23/02/20, dernière rencontre officielle de ladite équipe supérieure qu'aucune joueuse inscrite sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Châtelleraut SO (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

CHÂTELLERAUT SO (2)

JAUNAY CLAN (1)

LIGUGE (1)

PAYS THENEZEEN (1)

STADE POITEVIN (1)

STE EANNE (1)

Équipes	Poules	Points	Buts pour	Buts contre	Différence
STE EANNE (1)	D	15	12	12	0
STADE POITEVIN (1)	C	11	15	4	11
THOUARS (2)	A	10	30	11	19
AVAILLES EN CHÂTELLERAUT (1)	B	8	8	16	-8

CHAMPIONNAT FÉMININ - DEPARTEMENTAL 3

Poule A

ASM (1)
 CELLES VERRINES / VAL DE BOUTONNE (1)
 LUSIGNAN (2)
 NIEUIL / LES ROCHES (1)
 THOUARS (2)

Poule B

BOISME CLESSE (1)
 CHASSENEUIL ST GEORGES (1)
 DISSAY (1)
 LA CHAPELLE BÂTON (2)
 LOUDUN (1)

Poule C

AVAILLES EN CHÂTELLERAUT (1)
 DISSAY (2)
 L'ENVIGNE (1)
 POITIERS ASAC / GIBAUDERIE (1)
 VICQ SUR GARTEMPE (1)
 VOUNEUIL SOUS BIARD / BERUGES (1)



COUPE ANDRÉ TASSIN

Match n° 22344675 : St Savin St Germain (1) – Nouaillé (1) du 26/02/20

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. PLAINCHAMP David (27/02/20) signalant une erreur sur l'inscription d'un joueur alors qu'il s'est blessé à l'échauffement.

Feuille de match rectifiée par le District.

Dossier classé.

COUPE du POITOU

La journée entière ayant été annulée, il ne sera pas tenu compte des forfaits annoncés à cette date et les matchs seront à nouveau fixés si la compétition se poursuit.

TERRAINS

Courriel de M. HERAULT Patrice (04/03/20 à 10h32) signalant que le club des Ormes (Départemental 5 poule B) jouera le reste de la saison à Leugny.

DIVERS

Courriels des clubs de Château Larcher, Dissay, Lavoux-Liniers, Rouillé et Vouillé :

Réponse pas la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Ceaux la Roche :

Nécessaire fait.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements

Réunion du vendredi 06 mars 2020
Procès-verbal n°7

Président: M. Malbrand Guy

Présents: MM. Patrice Billy, Patrice Hérault, Alain Lavergne, Gilles Raveau, Philippe Texier

Excusé : M. Philippe Baranger

Approbation des PV n° 5 et 6 du 13/12/2019 sans modification

RAPPEL IMPORTANT

La distance ligne de touche / main courante est impérativement de 2m50 sans équipement divers entre.

Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.

À l'intention des clubs cités sur ce PV

Pour les reclassements notés ci-dessous sans retour de signature de votre mairie, votre club n'est plus couvert – merci d'intervenir rapidement auprès de cette dernière.

La CDTIS remercie :

La mairie et le club de Blanzay pour l'invitation à l'inauguration des vestiaires et du club house – présent : Stéphane Basq – excusés : A.Lavergne, P.Hérault et G.Malbrand

CLASSEMENTS INITIAUX

VERRIERES – Stade de la Garenne annexe – NNI 862850102

Cette installation n'était pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau FootA8 du 03/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau FootA8 jusqu'au 01/02/2030**

1.1 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

MONTS SUR GUESNES – stade municipal – NNI 861670101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 03/01/2020

- Fournir AOP ou attestation de capacité de 299 personnes

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030**

ANTRAN – stade Claude Charlot – NNI 860070101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 13/01/2020

- Fournir AOP ou attestation de capacité de 299 personnes

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 01/06/2030**

**BEUXES – Stade municipal - NNI 860260101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 03/01/2020

- Fournir AOP ou attestation de capacité de 299 personnes
- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 – **attente signature**

MARTAIZE – Stade municipal – NNI 861490101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 15/01/2020

- Fournir AOP ou attestation de capacité de 299 personnes
- Rapport de visite avec liste de travaux à faire pour la sécurité
- Courrier du maire attestant l'accord pour ces travaux (recadrage aire de jeu)

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030**

SAINT JEAN de SAUVES – stade municipal - 862250101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 17/01/2020

- Attestation de capacité de 299 personnes
- Rapport de visite
- Liste travaux à faire pour la sécurité

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030**

OUZILLY – stade les Ours de la Placette - NNI 861840101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 16/01/2020

- Rapport de visite
- Liste travaux à faire pour la sécurité
- Attestation de capacité de 299 personnes

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 – attente signature**

DANGE – stade Marcel Thiollet – NNI 860920101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/09/2022

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 5 du 13/01/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 01/06/2030**

NALLIERS – Stade municipal – NNI 861750101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 17/01/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 – attente signature**

VELLECHES – stade municipal – NNI 862800101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 14/01/2020

- Rapport de visite
- Liste travaux à faire pour la sécurité

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 – attente signature**

CIVAUX – stade municipal – NNI 860770101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 20/01/2020

- Rapport de visite
- Liste travaux à faire pour la sécurité
- AOP du 01/06/2010

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030**

ST PIERRE de MAILLE – stade municipal – NNI 862360101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 31/01/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau FootA11 jusqu'au 01/06/2030 -attente signature**

CHABOURNAY – Stade René Micheau – NNI 860480101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 18/05/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 5 du 07/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 18/05/2030 -**

**LA PUYE – Stade municipal – NNI 862020101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 17/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 – attente signature**

LEIGNE sur USSEAU – Stade municipal – NNI 861270101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/09/2022

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 13/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/09/2030 -**

VOUZAILLES – Stade Gérard Dromain – NNI 86299010

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 07/02/2020

- Rapport de visite

- Attestation de capacité

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030**

VENDEUVRE – Stade Maurice Dansac – NNI 862810101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 07/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 - attente signature**

MAZEROLLES – Stade Pierre Bordier – NNI 861530101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 07/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 - attente signature**

CHAMPAGNE ST HILAIRE – Stade Marot Texereau – NNI 860520101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 04/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 - attente signature**

LA FERRIERE AIROUX – Stade André Fillon – NNI 860970101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 05/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 - attente signature**

JOURNET – Stade municipal – NNI 861180101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 10/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 - attente signature**

VALDIVIENNE – Stade Rémi Papuchon – NNI 862330101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 24/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 5 du 20/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 24/03/2030 – attente signature**

GENCAY – Stade Gratepot 2 – NNI 861030102

Cette installation était classée en Niveau FootA11 jusqu'au 01/09/2022

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau FootA11 du 05/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau FootA11 jusqu'au 18/01/2030 - attente signature**

GENCAY – Stade Gratepot – NNI 861030101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 18/01/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 5 du 05/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 18/01/2030 - attente signature**

SENILLE – Stade Baron – NNI 864240101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 14/09/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 21/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 14/09/2030 - attente signature**

**OYRE – Stade municipal – NNI 861860101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/07/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 5 du 21/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 05/07/2030 - attente signature**

LEUGNY – Stade municipal – NNI 861300101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 05/03/2020

- Rapport de visite
- Attestation de capacité pour 299 personnes

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 - attente signature**

LEIGNES SUR FONTAINE – Stade municipal – NNI 861260101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 25/02/2020

- Rapport de visite
- Attestation de capacité pour 299 personnes

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 - attente signature**

JOUHET – Stade municipal – NNI 861170101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 23/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 25/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 23/03/2030 - attente signature**

ISLE JOURDAIN – Stade de la Gare – NNI 861120101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 25/05/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 26/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 25/05/2030 - attente signature**

ISLE JOURDAIN – Stade de la Fond Mallet – NNI 861120201

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 25/05/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 26/02/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 25/05/2030 - attente signature**

HAIMS – Stade municipal – NNI 861100101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 6 du 02/03/2020

- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 6 jusqu'au 01/06/2030 - attente signature**

1.3 CHANGEMENT DE NIVEAU de CLASSEMENT**JAUNAY-MARIGNY – Stade municipal – 861150101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 30/11/2028

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en niveau 5 du 20/02/2020 suite à travaux financés par le FAFA

- Rapport de visite
- Fourni plan de situation – vestiaires avec avis préalable

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 01/03/2030**

JAUNAY-MARIGNY – Stade Alain Dupleix (ex Sablière à Marigny) – NNI 861460101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 06/03/2021

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en niveau 5 du 20/02/2020 suite à travaux financés par le FAFA

- Nouvelle dénomination du stade
- Fourni plan de situation – vestiaires avec avis préalable
- Rapport de visite

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 01/03/2030**

USSON du POITOU – Stade René Bégoïn – NNI 862760101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 14/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en niveau 5 du 04/02/2020 suite à travaux financés par le FAFA

- Rapport de visite
- Fourni plan de situation – vestiaires avec avis préalable

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau 5 jusqu'au 01/03/2030 - attente signature**



RETRAITS DE CLASSEMENT ou en SOMMEIL

NUEIL SOUS FAYE – stade Guy Goupy – NNI 861810101 Non utilisé – plus de club
LOUDUN – stade annexe du CES – NNI 861370201 Affecté au rugby
GOUEX – stade municipal – NNI 861070101 – en sommeil
LE VIGEANT – stade municipal – NNI 862890101 – en sommeil
ARCAY – en sommeil
VAUX – en sommeil
MONTHOIRON – en sommeil
ASNIERE / BLOUR – en sommeil
LIGLET – en sommeil
NERIGNAC – en sommeil
PAIZAY LE SEC – en sommeil
PERSAC – en sommeil

DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 ECLAIRAGE

LENCLOITRE – Stade Jean Rouillard – NNI 861280101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 daté et signé par le propriétaire en date du 05/11/2019.

Au regard des éléments transmis à la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) :

Etude d'éclairage en date du 06/12/2019 :

- > Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur 105 x 66 (piste)
- > Hauteur moyenne de feu : 24 m
- > 3 projecteurs par mât, type LED
- > Eclairage moyen horizontal calculé : 177 Lux
- > Facteur d'uniformité calculé : 0.79
- > Rapport Emin/Emaxi calculé : 0.67
- > Implantation : 15m LT et 17m LB

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF (Edition 2014).

La CDTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que les résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

ANTRAN – Stade Claude Charlot – NNI 860070101

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 20/02/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 13/02/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 13/02/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 222 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emin/Emaxi : 0,48

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E5 jusqu'au 20/02/2022**

INGRANDES – Stade municipal – NNI 861110101

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 05/05/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 18/02/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 18/02/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 213 Lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emin/Emaxi : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E4 – attente signature**

POITIERS - Complexe Sportif St Nicolas - NNI 861940701

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 12/06/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 17/02/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 18/02/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 188 Lux

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emin/Emaxi : 0,61

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E5 jusqu'au 12/06/2022.**

**ST BENOIT - Stade de la Varenne – NNI 862140101**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/04/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 24/02/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 24/02/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 181 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emin/Emaxi : 0,647

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E5 jusqu'au 09/04/2022**

CHASSENEUIL – Stade des Ecluzelles – NNI 860620101

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 17/04/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 02/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 02/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 200 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emin/Emaxi : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E5 jusqu'au 17/04/2022 - attente signature**

CHATELLERAULT – Stade de la Montée Rouge – NNI 860660101

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 04/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E3 du 03/03/2020 et des travaux réalisés

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 03/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 335 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emin/Emaxi : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E3 - attente signature**

NAINTRE – Stade René Andrault – NNI 861740101

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 26/06/2019

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E4 du 03/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 03/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 300 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emin/Emaxi : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E4 - attente signature**

VIVONNE – Stade municipal annexe – NNI 862930102

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 05/03/2020

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 03/03/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 03/03/2020 :

Eclairage moyen horizontal : 190 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emin/Emaxi : 0,52

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E5 jusqu'au 05/03/2020 - attente signature**

La campagne de contrôle commencera début février jusqu'à fin mai – Penser à l'entretien

AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES**LA BUSSIÈRE – Stade de la Bertholière**

Contrôle effectué par P. Hérault le 26/02/2020

- Courrier mairie et club La Puy / La Bussière sur l'état général de l'équipement et l'impossibilité d'un contrôle de l'éclairage.



RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

Match BOIVRE 1 / CENON 1 (stade de la Garenne) Arbitre Mr Lecomte J.Pierre

Rapport sur la sécurisation des buts (crochets ouverts) - Les réparations devront être faites pour le prochain match officiel.

Match CHATAIN – Arbitre Mr Trutor Thor

Rapport sur les douches arbitre – pas de pression. Communiquer au club

Match USSON – Arbitre Mr Lecomte J.Pierre

Rapport sur la sécurisation des buts (crochets ouverts) - Les réparations devront être faites pour le prochain match officiel – transmis à Mr Philippe Baranger

Match CHATEAU LARCHER

Rapport sur la sécurisation des buts (crochets ouverts) - Les réparations devront être faites pour le prochain match officiel – transmis à Mr le Maire

CONTROLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE

BONNEUIL MATOURS – Stade municipal – NNI 860320101

Suite à l'effondrement de la toiture des vestiaires, ces derniers seront situés provisoirement dans les locaux affectés au camping – visite effectuée par Mr Hérault avec rapport du 20/01/2020
Accord de principe

LES ORMES – reçu courrier signé du maire attestant la non sécurité du site – stade fermé

LEUGNY – Utilisé par le club des Ormes

- Attestation de capacité de 299 personnes signée le 03/03/2020 par le maire
- Convention de mise à disposition du 03/03/2020

La CDTIS émet un avis favorable et transmet à la Commission des Championnats

DIVERS

VOUILLE – demande de modification de la main courante

- Avis favorable
- Déposé un plan coté

CLUB des ORMES – courrier attestant que le club va évoluer au stade de Leugny

Prochaine réunion sur convocation.

Guy Malbrand



INFORMATIONS DIVERSES

Formations Modulaires 2019/2020

Formations modulaires

MODULE U17/U19 (16 heures)

Du 07 au 11 avril 2020 – à définir

Mardi et Vendredi : 18h-22h ; Samedi : 8h30-17h30

Encadrement : Anthony ALLOUIS

MODULE U13 (16 heures)

Les 15 et 16 mai 2020 – à définir

2 jours : 8h30-17h30

Encadrement : Anthony ALLOUIS– François JOSSE

MODULE U15 (16 heures)

Les 22 et 23 mai 2020 – à définir

2 jours : 8h30-17h30

Encadrement : Anthony ALLOUIS– François JOSSE

MODULE U9 (16 heures)

Les 12 et 13 juin 2020 – à définir

2 jours : 8h30-17h30

Encadrement : Anthony ALLOUIS– François JOSSE



CALENDRIER DES FORMATIONS D'EDUCATEURS

Secteur VIENNE – Saison 2019 / 2020

Modules Complémentaires

MODULE U7 (8 heures)

Le 18 avril 2020 – à définir

8h30-17h30 – Encadrement : Anthony ALLOUIS – François JOSSE

FORMATION ANIMATRICE (6 heures)

Le 1^{er} juin 2020 – à définir

8h30-17h30 – Encadrement : Anthony ALLOUIS

Certifications

CERTIFICATION CFF2 (8 heures)

Le 13 avril 2020 – à définir

8h30-17h30 – Encadrement : Anthony ALLOUIS – François JOSSE

CERTIFICATION CFF1 (8 heures)

Le 8 mai 2020 – à définir

8h30-17h30 – Encadrement : Anthony ALLOUIS – François JOSSE

CERTIFICATION CFF3 (8 heures)

Le 21 mai 2020 – à définir

8h30-17h30 – Encadrement : Anthony ALLOUIS – François JOSSE